

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**

Etaient présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER

Membres présents :

**Mesdames et Messieurs les Adjoints : Paul KLOTZ - Claude ROUX – Aimée SAUMON-
Danielle WEBER**

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Pascal CARRIER- Jocelyne
TABOGA - Denis SCHEYDER - Géraldine STRUB -- Jean-Louis WIGISHOFF -
Valérie BARTH- Véronique EPP - Claire EYLER**

Absents excusés :

Chantal WILLET avec pouvoir à Jocelyne TABOGA

Éric PULBY

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2017
2. Demande d'intervention de l'EPF d'Alsace et autorisation de signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition de biens
3. Demande de subvention pour travaux de desserte forestière en forêt communale
4. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : avenant à la convention pour la télétransmission des marchés publics
5. Rapport annuel du Select'OM
6. Compte rendu d'activités 2016 du Réseau GDS
7. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20H15 et propose aux membres du Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Nomination d'une nouvelle rue

Cette proposition **EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1°- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2017 **est ADOPTE A L'UNANIMITE.**

2°- Demande d'intervention de l'EPF d'Alsace et autorisation de signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition de biens

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 12 juillet 2017 actant le principe d'acquérir le bien immobilier en vente au 2 rue de l'Hôpital (section 2 / parcelle 126) via un portage de l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur du 15 juin 2016 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

VU les statuts du 14 décembre 2016 de l'EPF d'Alsace,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2017,

DEMANDE A L'UNANIMITE à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien bâti, cadastré section 2, n° 126, d'une emprise foncière de 0,97 are et situé à l'adresse 2 rue de l'Hôpital à DINSHEIM-SUR-BRUCHE, en vue de démolir l'habitation existante et d'y réaliser un aménagement qui permettra de sécuriser le chemin piétonnier existant et de créer un dépose minute à proximité de l'école;

APPROUVE les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération et **AUTORISE** Madame le Maire à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

3°- Demande de subvention pour travaux de desserte forestière en forêt communale

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de desserte forestière en forêt communale, dont le montant est estimé à 46 010,00 € HT,

Elle propose le financement suivant :

- Subvention (Etat + Union Européenne) : 23 005 €
- Autofinancement : 23 005 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet présenté et les modalités de financement, **SOLLICITE** l'octroi d'une aide publique d'un montant de 23 005€,

CERTIFIE que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution des travaux,
ACCEPTE les engagements juridiques et techniques liés à l'octroi d'une aide publique, explicités dans le dossier de demande publique,
S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires à assurer l'entretien de la desserte qui sera créé,
AUTORISE Madame le Maire à déposer la demande d'aide publique au nom de la Commune et à signer tout acte relatif à ce projet,
DESIGNE l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre des travaux.

4°- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : avenant à la convention pour la télétransmission des marchés publics

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le programme ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) a été conçu et conduit par le Ministère de l'Intérieur pour permettre aux Collectivités de transmettre, par voie électronique, leurs actes au contrôle de légalité ;

VU la délibération N° 07-36 du Conseil de Communautaire en date du 27 juin 2007, décidant d'adhérer au service FAST-ACTES permettant l'envoi électronique des actes administratifs soumis au contrôle de légalité ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2007 acceptant d'adhérer au Service FAST-ACTES ;

VU la convention entre la Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin et la Commune de Dinsheim-sur-Bruche pour la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité ;

VU l'avenant du 7 février 2008 entre la Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin et la Commune de Dinsheim-sur-Bruche pour la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité ;

CONSIDERANT que la convention et l'avenant en résultant ne prévoyaient pas la transmission, par ce biais, des marchés publics ;

ESTIMANT désormais opportun d'étendre ce dispositif aux marchés publics, notamment eu égard à l'obligation de dématérialisation prévue pour le 1er octobre 2018 ;

DECIDE A L'UNANIMITE d'étendre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, aux pièces constitutives d'un dossier de marchés publics,

ACCEPTE corrélativement, d'étendre aux marchés publics, l'adhésion au Service FAST-ACTES, souscrite auprès du tiers de transmission DOCAPOST-FAST pour l'envoi électronique des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de ce dispositif, notamment l'avenant à la convention du 7 février 2008, et tout avenant ultérieur, pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, afin de prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la commune de Dinsheim-sur-Bruche télétransmis au représentant de l'Etat dans le Département.

5°- Rapport annuel du Select'OM

La parole est donnée à M. Paul KLOTZ qui donne lecture des principaux éléments du rapport annuel 2016 du Selec'OM.

Les membres du Conseil Municipal **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

6°- Compte rendu d'activités 2016 du Réseau GDS

Madame le Maire donne lecture des principaux éléments du compte rendu d'activités 2016 du réseau GDS.

Les membres du Conseil Municipal **PRENNENT ACTE** de ce rapport.

7°- Nomination d'une nouvelle rue

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il convient de donner un nom à la rue du nouveau lotissement actuellement en construction.

Madame le Maire propose la dénomination de Rue des Sorbiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE de donner le nom « rue des Sorbiers» à la voirie du nouveau lotissement.

8°- Divers

- La prochaine collecte de sang aura lieu le mardi 26 septembre 2017 de 17h à 20h au foyer communal
- L'inauguration de l'ESAT Saint-André aura lieu le vendredi 29 septembre 2017 à 9H30
- Les séances du Kaffeklatch ont repris depuis le 12 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22H10.

